



LIGUE DU FOOTBALL  
AMATEUR

## BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

<b>Réunion du :</b>	Mercredi 5 mars 2025, au siège de la FFF 09h00 – 13h00
<b>Présidence :</b>	M. Claude DELFORGE
<b>Présents :</b>	MM. Alexandre GOUGNARD – Pierric BERNARD HERVE - Guy GLARIA – Philippe LE YONDRE – Antonio TEIXEIRA – Yann LEROY – Philippe GALLE – Jean-Jacques GAZEAU – Antoine EMMANUELLI Mme Pauline BLONDEAU
<b>Excusée :</b>	Mme Aline RIERA
<b>Participants :</b>	Mmes Nassima DEBIANE – Cynthia TRUONG – Lou LE NEDIC (LFA) MM. Sylvain GRIMAULT (LFA) - Patrick PION (DTN) - Christophe DROUVROY (DCN)

Le Bureau Exécutif présente ses condoléances à la famille et aux proches de M. Bernard MARTIN, décédé le 3 mars. Ce dernier a notamment occupé la fonction de Trésorier du district d'Ille et Vilaine. Il venait d'ailleurs de cesser ses fonctions au district en juin dernier.

Il tient également à apporter tout son soutien à l'île de la Réunion qui vient de subir le passage du cyclone Garance.

Il souhaite enfin un prompt rétablissement à Sonia EOUZAN, collaboratrice de la direction du football amateur.

### 1. Approbations de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve le procès-verbal suivant :

- Réunion du Bureau Exécutif du vendredi 24 janvier 2025 ;

### 2. Vie fédérale - communications

#### A. Commissions fédérales

Le Bureau Exécutif prend connaissance des comptes-rendus de commissions suivants :

- Réunion de la Commission fédérale Futnet du 5 février 2025 ;
- Réunion de la Commission fédérale de développement des nouvelles pratiques du 13 février 2025 ;
- Réunion de la Commission fédérale Futsal du 23 février 2025 ;



## LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Réunion de la Commission fédérale de structuration des clubs du 27 février 2025.

Par ailleurs, il décide de maintenir la Commission fédérale du Bénévolat dans sa configuration initiale (bénévolat – mixité, hors féminisation) issue de la mandature précédente, et ce jusqu'au 30 juin prochain.

Enfin, il désigne M. Guy GLARIA comme représentant du Bureau Exécutif, aux côtés de Mme Pauline BLONDEAU et M. Pierric BERNARD-HERVE au sein de la Commission fédérale de structuration des clubs.

### **B. Conseil de Surveillance de la FFF**

Le Bureau Exécutif valide à l'unanimité la désignation de Mme Claudia MASSA au Conseil de Surveillance de la FFF, conformément aux statuts de la FFF. Cette nouvelle désignation fait suite à la situation d'inéligibilité de la personne désignée précédemment.

### **C. Collèges statutaires**

Le Bureau Exécutif prend connaissance des comptes-rendus des réunions suivantes :

- Réunion du Bureau du Collège des Présidents de Ligue du 6 mars 2025 ;
- Réunion du Bureau du Collège des Présidents de District du 4 mars 2025 ;
- Réunion du Collège des Autres Acteurs du Football Amateur du 13 mars 2025.

Il enregistre par ailleurs la démission de M. Philippe LE YONDRE en tant que membre du Bureau du Collège des Présidents de District (représentant le territoire de Bretagne), et valide la nomination de M. André TOULEMONT (suppléant : M. Lionel DAGORNE).

Enfin, il demande aux Présidents des Collèges des Présidents de Ligue et de District d'actualiser le procès-verbal de leur dernière réunion de Bureau, visant à rectifier le mode de désignation des 2 membres (1 homme et 1 femme) au Conseil de Surveillance de la FFF, en vue d'une validation par le Comité Exécutif programmé le 13 mars prochain.

### **D. Groupes de travail**

Le Bureau Exécutif prend connaissance de l'avancement des travaux des groupes de travail suivants initiés par le Comité Exécutif de la FF :

- Ligue 3
- Conférence nationale du football français
- Conseil consultatif des clubs amateurs

Il valide par ailleurs le lancement de 2 groupes de travail, l'un sur l'avenir des équipes techniques régionales et de leur financement, l'autre sur l'encadrement des équipes de jeunes. Il sollicite les Présidents de Collège pour désigner des représentants.

### **E. Réorganisation de la direction du football amateur**

Le Bureau Exécutif prend connaissance de la réorganisation de la direction opérée par Sylvain GRIMAUULT.

Elle résulte du transfert de Nicolas POTTIER à la direction de l'arbitrage, et du départ de Matthieu BENADON pour une durée de deux ans (disponibilité).

Désormais, la direction compte 5 pôles d'activités :

- Le pôle « Vie fédérale et animation territoriale » sous la responsabilité de Sonia EOUZAN ;
- Le pôle « Promotion et événements » sous la responsabilité de Hélène HANQUIEZ ;



## LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Le pôle « Développement des clubs » sous la responsabilité de Kévin MORLIGHEM ;
- Le pôle « Développement des pratiques » sous la responsabilité de Sébastien PESSOA ;
- Le pôle « Financements et soutien aux clubs » sous la responsabilité de Cynthia TRUONG.

Le nouvel organigramme complet sera diffusé aux ligues et districts via l'intranet Réseau Bleu.

### F. Festival Football U13 Pitch : édition 2026

Le Bureau Exécutif valide le nouveau cahier des charges relatif à l'organisation de la phase finale, dans le but de lancer très prochainement un appel à candidatures à l'ensemble des territoires métropolitains.

## 3. Fonds d'Aide au Football Amateur

### A. Commission Fédérale du FAFA Equipement et Transport : compte-rendu de la réunion du 10 février 2025

Le Bureau Exécutif valide le compte-rendu de la réunion de la commission fédérale du FAFA Equipement et Transport du 10 février 2025. Les informations seront communiquées aux ligues et districts dans les prochains jours.

### B. FAFA Emploi Clubs : évolution du cahier des charges pour la saison 2025-2026

Le Bureau Exécutif valide les propositions d'évolution formulées par la Commission fédérale emploi - formation, section FAFA Emploi.

Elles seront communiquées aux ligues et aux districts dans les prochains jours.

### C. Guichet unique FFF-ANS : validation du cahier des charges 2025

Le Bureau Exécutif valide, après consultation de l'ANS, le cahier des charges pour l'année 2025 ainsi que les nouveaux critères d'évaluation. La nouvelle convention avec l'ANS sera signée prochainement, après validation par le Comité Exécutif du 13 mars de l'engagement financier de la FFF à hauteur de 1,7 M€.

Le dispositif pourra donc à nouveau être activé, une première réunion d'attribution étant programmée au cours du mois de juin. Une communication grand public et à destination des ligues et districts précisera notamment le calendrier du déploiement.

### D. FAFA Equipement Ligues et Districts

Le Bureau Exécutif valide les demandes de subvention suivantes :

- District du Val d'Oise : dossier n°8007241202, projet d'acquisition d'un véhicule, coût subventionnable : 40 892 €, aide accordée : 15 000 € ;
- District de l'Allier : dossier n°8611250201, projet d'acquisition d'un véhicule, coût subventionnable : 23 000 €, aide accordée : 10 000 € ;
- District de l'Artois : dossier n°6801250101, projet d'acquisition d'un véhicule 9 places, coût subventionnable : 34 394 €, aide accordée : 13 000 € ;

Avec ces nouvelles attributions, le Bureau Exécutif indique que les crédits liés à ce dispositif sont épuisés, et que toute autre demande ne pourra être traitée qu'à compter de la saison prochaine.



## LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

### 4. Accompagnement des clubs

#### A. Opération déstockage mini-buts : déploiement à venir

Le Bureau Exécutif valide les modalités de déploiement de cette opération de déstockage sur la base des engagements suivants :

- 7 196 clubs métropolitains éligibles (données au 07/02/2025) disposant au moins de 10 licencié(e)s U6-U9 F/G et au moins 10 licenciées U10F-U11F2 080 paires disponibles sur la plateforme Le Corner
- 2 paires maximum par club avec un cofinancement FFF
- Premier arrivé premier servi
- Financement à 80% par la FFF (reste à charge club 20%)
- Période de commande du 11 au 23 mars

#### B. Campagne ANS PSF 2025 : validation de la note de cadrage (clubs et instances)

Le Bureau Exécutif valide la note de cadrage qui va être communiquée ensuite à l'ANS en vue du déploiement du dispositif pour cette année 2025

Elle prévoit notamment une évolution de certains items et l'obligation pour les clubs et instances, selon le nombre d'actions déposées (de 1 à 4), 1 ou 2 actions favorisant le développement du football féminin et/ou la prévention des violences sexuelles et sexistes.

Des webinaires sont programmés dans les prochains jours pour apporter toutes explications nécessaires aux clubs et aux ligues et districts.

#### C. Programme Educatif Fédéral (PEF)

Le Bureau Exécutif prend connaissance du souhait de la Commission fédérale de structuration des clubs de célébrer le 10<sup>ème</sup> anniversaire du PEF qui n'a pu se faire en 2024.

Il est favorable à cette mise en lumière et propose qu'un clip promotionnel soit réalisé à l'occasion de l'événement de fin de saison qui valorise les clubs lauréats du challenge national PEF, par la symbolique « génération PEF » que représente la catégorie U11 invitée à Clairefontaine.

### 5. Compétitions nationales

#### A. Phases finales 2024-2025 des compétitions nationales Futnet : Désignation des sites d'organisation

Le Bureau Exécutif valide les propositions suivantes formulées par la Commission fédérale Futnet :

- Play Off D1 Futnet le samedi 10 mai 2025

Organisateur : Club de Nantes TB (réfèrent Frédéric NOBLET)

Support : Ligue Pays de La Loire (réfèrent Guillaume BROCHET)

Installation : Gymnase Arthur Dugast à Rezé



## LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Phase Accession D2 le samedi 7 juin 2025

Organisateur : Ligue des Pays de La Loire (réfèrent Alain CHARRANCE)

Support : Club Les Sables Vendée Football (réfèrent Kevin CASTELAO)

Installation : Salle Océane à Olonne

- Finales Coupe Simple & Double

Dans l'attente de confirmation des candidatures.

### **B. Licences clubs relatives aux championnats de National, National 2 et National 3 – session de rattrapage relative aux critères incontournables**

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Direction des compétitions nationales et conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau Exécutif décide d'octroyer la Licence « Club Fédéral », pour cette saison 2024-2025 aux 3 clubs à statut amateur ayant complété leurs dossiers de candidature :

- SU DIVES CABOURG FB (NATIONAL 3)
- RACING CLUB DE France (NATIONAL 3)
- ESPE.S DU MOULON BOURGES (NATIONAL 3)

Ces derniers percevront dès lors 50% du montant total de l'aide financière adossée à l'obtention de la Licence « Club Fédéral », soit 6 000 € pour les clubs de National 3.

Par ailleurs, le Bureau Exécutif décide de refuser l'octroi de la Licence Club à l'ES CANNET ROCHEVILLE (N3), compte tenu de la décision prononcée par la Commission d'Appel de la DNCG.

Puis, au regard des décisions rendues par la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans des cas de fraude, le Bureau Exécutif décide, conformément au chapitre 3 du règlement, de retirer la délivrance de la Licence Club Fédéral au VIERZON FC (N3), tandis qu'il décide de surseoir à statuer dans le cas de l'AG CAEN (N3). Ledit club ayant interjeté appel des faits reprochés et de la sanction prononcée auprès de la Commission Supérieure d'Appel.

En dernier lieu, le Bureau Exécutif rappelle qu'il analysera au printemps 2025, pour les clubs s'étant vu octroyer la Licence « Club Fédéral », leurs respects des critères cumulables, ce qui permettra d'établir si ces derniers peuvent bénéficier de 25% ou 50% supplémentaires de l'aide fédérale au titre de cette catégorie de critères.



**LIGUE DU FOOTBALL  
AMATEUR**

**6. Agenda statutaire**

- Jeudi 13 mars 2025 : Réunion du Comité Exécutif de la FFF au siège de la FFF ;
- Jeudi 13 mars 2025 : Réunion de la Commission fédérale Futsal, section Développement, en visioconférence ;
- Lundi 31 mars 2025 : Réunion du Collège des Autres Acteurs du Football Amateur, au siège de la FFF ;
- Jeudi 3 avril 2025 : Réunion de la Commission fédérale de structuration des clubs, en visioconférence ;
- Mardi 8 avril 2025 : Réunion de la Commission fédérale du FAFA Equipement et Transport, en visioconférence et en présentiel ;
- Mercredi 9 avril 2025 : Réunion du Bureau Exécutif de la LFA, au siège de la FFF ;
- Jeudi 17 avril 2025 : Réunion du Comité Exécutif de la FFF au siège de la FFF.

-----  
*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,  
lors de sa prochaine réunion*  
-----